

# La Glane se restaure ... à Saint-Gence !

Les riverains le souhaitent, la collectivité le fait dans le cadre de l'intérêt général. L'expression « L'eau, patrimoine commun de l'Humanité » n'a pas trouvé meilleur écho que sur les bords de la Glane.

En 2000, l'union européenne a édicté une directive établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'Eau : la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.). Un des objectifs importants de ce texte européen est un retour au « bon état écologique » des cours d'eau en 2015. Chargée de l'application de cette réglementation en France, les Agences de l'Eau, notamment en Loire Bretagne pour ce qui nous concerne, ont réalisé un état de lieux de l'ensemble des masses d'eau (cours d'eau, lacs, étangs, ...).

Différents paramètres ont été utiles pour ce classement : l'hydrologie, les analyses physico chimiques, biologiques et piscicoles, la morphologie physique des cours d'eau, etc.

Si le bassin versant de la Glane ne semble pas souffrir de pollutions majeures (ions nitrates et phosphates ou pesticides), sa morphologie est dégradée. Aussi, pour atteindre le bon état écologique des eaux sur la Glane, il est important de restaurer les habitats (enlèvement raisonné d'embâcles, gestion de la ripisylve), de limiter les apports de sédiments (meilleure gestion des étangs, aménagement d'abreuvoirs à bovins, lutte contre l'érosion) et de rétablir la continuité écologique (migration piscicole et transit sédimentaire). La loi

n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement reprend également ces idées en introduisant la notion de « trame bleue ».

Au niveau local, la municipalité en lien avec la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, agit donc globalement et conjointement avec 25 autres communes regroupées au sein du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

Cette collectivité locale dont le siège est à Aix sur Vienne, a signé, le 11 décembre 2008, un contrat de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Limousin et le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin.

5 grandes actions seront entreprises dans ce contrat :

- restaurer les conditions naturelles d'écoulement des eaux (gestion de la végétation de berges et d'embâcles dus aux récentes tempêtes...)
- limiter le colmatage du lit des rivières (abreuvoirs pour les bovins, lutte contre le ragondin et restauration de zones de forte érosion),
- rendre les seuils franchissables par les poissons, nettoyer les frayères et améliorer la gestion des bassins versants,
- mieux connaître, préserver et gérer les zones humides,
- communiquer, auprès des populations locales sur les politiques de l'Eau.

Après plus de 40 km du cours de la Glane restaurés, les élus, les pêcheurs, les exploitants agricoles et les riverains auront pu apprécier la qualité du travail fourni par l'entreprise FELIM pour le compte du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

En effet, outre la restauration de la végétation de rives ou ripisylve prise en charge par la collectivité (enlèvement raisonné des embâcles, élagage, recépage, etc.), des travaux plus importants ont pu se mettre progressivement en place grâce à la collaboration des propriétaires et des exploitants agricoles riverains. Ainsi, pour protéger les berges de la Glane et pour préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (notamment les frayères) que pouvait induire le piétinement du bétail, des aménagements d'abreuvoirs et la pose de clôtures ont pu être réalisés. Tout le monde s'est engagé dans cette démarche puisque même les enfants des écoles ont pu participer à des replantations d'arbres notamment au bord de la Glane à Saint Gence.

Soucieux de préserver globalement la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne a également engagé de nombreuses autres démarches vers les propriétaires de barrages et d'étangs, d'abord sur le bassin versant de la Glane. « Raisonner globalement pour agir localement » serait une devise bien appropriée pour illustrer ces actions.



Dans ce contexte national voire européen, vous imaginez également que la question du franchissement piscicole et du transit sédimentaire sur les différents barrages de la Glane et de ses

affluents se pose. Outre ces premiers travaux de restauration de la ripisylve, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne a aussi initié, mi-2009, une étude technique et économique de l'aménagement d'une trentaine de barrages sur ce bassin versant. Cette étude devra définir les travaux permettant de rétablir la continuité écologique de ces ouvrages : plusieurs scénarii seront discutés avec les propriétaires riverains, les administrations et les partenaires financiers. Il s'agira par exemple d'arasier totalement ou partiellement les barrages inutiles, d'y créer des brèches, de restaurer des vannes, d'aménager une passe à poissons, de mettre en place un plan de gestion, etc...

Le travail en partenariat avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin permet également de mieux connaître les milieux humides de ce bassin versant, de sensibiliser les riverains mais aussi les collectivités locales à leur intérêt tant sur la préservation de la qualité et de la quantité de l'eau dans les cours d'eau que sur leur rôle très important dans le maintien d'une riche biodiversité et, de mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées à leur préservation.

L'ensemble de ce travail n'a finalement qu'un seul objectif : restaurer de façon pérenne un écosystème « local » : la rivière et ses habitats si favorables à l'installation de nombreuses espèces. En restaurant ces habitats variés avec des eaux courantes et des fosses, avec un lit de rivière non colmaté de sable ou de vase, avec une végétation riche amenant ombrage et alimentation, on peut espérer donner un coup de main aux truites farios locales. En effet, les résultats des pêches électrique d'inventaire réalisée en



Vauzelle, avant et après

2009 sur tout ce bassin montre des résultats très mitigés avec des populations de truites limitées et la présence d'espèces envahissantes ou nuisibles telles que poissons chats ou écrevisses américaines...ces espèces ont pu notamment s'installer car les écosystèmes dégradés ont permis leur développement.

Ces premiers travaux vont se généraliser, en effet, dans le cadre d'un contrat pluriannuel co signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Limousin et le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne prévoit, pour la suite, la restauration des bassins versants du Glanet, du Rigouroux (Condat sur Vienne) et des Râches (Cognac la Forêt et Sainte Marie de Vaux).

De nombreuses réunions publiques seront organisées où l'ensemble des propriétaires riverains et des habitants intéressés sera convié pour débattre et échanger sur les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques.



Réalisation d'un abreuvoir à bovins

Le territoire du **Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)** regroupe près d'une trentaine de communes situées sur la vallée de la Vienne et de ses affluents, en aval de la capitale limousine et jusqu'à la limite de la Charente. Il est caractérisé par un réseau hydrographique dense composé de 3 rivières principales, la Vienne, la Glane et l'Aixette et leurs nombreux petits ruisseaux affluents. Collectivité territoriale proche du terrain, le SABV mène une **politique volontariste de restauration**, de gestion et de préservation de 320 km de nos cours d'eau situés sur les communautés de communes du Val de Vienne, de Vienne Glane, de l'Aurence Glane et Développement, d'une partie de la communauté d'agglomération de Limoges, sans omettre les communes de Cognac la Forêt et Sainte Marie de Vaux. Soucieux de préserver les richesses naturelles particulières que représentent les rivières et les zones humides qui leur sont associées, il s'est adjoint les services du Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin qui œuvre depuis 1992 dans ce domaine.